

Bureau des audiences publiques sur l'environnement
Levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent
Informations relatives à la zone de sécurité

Les règlements d'applications de la Loi canadienne sur les hydrocarbures exigent un périmètre de sécurité autour des plates-formes de forage de 500 mètres. Cette zone de sécurité doit être observée par les bateaux qui pratiquent des activités de pêche commerciale.